

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

23 juin 2020

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 23 juin 2020 à 20h00 à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

MM. Roy Grégoire, Pierre-Luc Guertin, Christian Valois Daniel Valois, Gilles Courchesne et Louis-Charles Guertin, conseillers.

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Luc Barthe, maire.

Assistent également à la séance Mme Mélanie Messier, directrice générale et secrétaire-trésorière en tant que secrétaire d'assemblée.

Le maire ouvre la session.

2020-162Changement temporaire du lieu des assemblées municipales

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Direction de la santé publique du Québec concernant les rassemblements intérieurs dans les lieux publics de moins de 50 personnes à 1,5 mètre de distance en période de pandémie ;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal, lieu habituel des assemblées municipales, ne peut accueillir le nombre de citoyens moyen qui participent aux assemblées en maintenant la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Valois et SECONDE Gilles Courchesne et résolu ce qui suit :

Que les séances du conseil municipal établis selon le calendrier annuel prévu à la résolution 2019-336 aient lieu temporairement à l'église Saint-Ignace se trouvant au 199, chemin de la Traverse à Saint-Ignace-de-Loyola suite à l'autorisation de la Direction de la santé publique du Québec concernant les rassemblements intérieurs dans les lieux publics de moins de 50 personnes ;

Que lors des séances du conseil municipal le rassemblement respectera le nombre et les normes requis émises par la Direction de la santé publique du Québec ;

Que les séances du conseil municipal soient à l'église et ce, jusqu'à la levée complète des restrictions de rassemblements émises par l'autorisation de la Direction de la santé publique du Québec ;

Que lors de la levée complète des restrictions de rassemblements émises par la Direction de la santé publique du Québec, les séances du conseil municipal pourront se dérouler à nouveau au 25, rue Laforest à Saint-Ignace-de-Loyola.

Adoptée unanimement

2020-163Levée de la session

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que la session soit et est levée à 20h05.

Jean-Luc Barthe, maire

Mélanie Messier, directrice générale

Je, *Jean-Luc Barthe*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.